PRÉFÈTE
DE LA
CÔTE-D'OR
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFÈTE DE CÔTE-D'OR
PRÉFET DE L'YONNE
PRÉFET DE L'AUBE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE LA « LOI SUR L'EAU » PRÉSENTÉE PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF) RELATIVE AU PLAN DE GESTION 2026-2036 DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE SUR LE CANAL DE BOURGOGNE

Une consultation d'une durée de trois mois est ouverte du **14 décembre 2026 à 9h au 19 mars 2027 à 17h** relative à la demande d'autorisation environnementale, déposée par la direction territoriale Centre Bourgogne de VNF pour le plan de gestion 2026-2036 des opérations de dragage d'entretien du Canal de Bourgogne et de ses annexes hydrauliques sur le territoire de 82 communes.

- Département de la Côte-d'Or : Aiserey, Aubaine, Barbirey-sur-Ouche, Bellenot-sous-Pouilly, Benoisey, Beurizot, Bouhey, Braux, Brazey-en-Plaine, Bretenière, Buffon, Chailly-sur-Armançon, Charigny, Chassey, Châteauneuf, Clamerey, Colombier, Courcelles-lès-Montbard, Créancey, Crugey, Dijon, Éguilly, Fleurey-sur-Ouche, Gissey-le-Vieil, Gissey-sur-Ouche, Grignon, La Bussière-sur-Ouche, Longecourt-en-Plaine, Longvic, Maconge, Marigny-le-Cahouët, Montbard, Mussy-la-Fosse, Nogent-lès-Montbard, Ouges, Plombières-lès-Dijon, Pouillenay, Pouilly-en-Auxois, Rougemont, Rouvres-en-Plaine, Sainte-Marie-sur-Ouche, Saint-Jean-de-Losne, Sainte-Sabine, Saint-Rémy, Saint-Thibault, Saint-Usage, Saint-Victor-sur-Ouche, Thoisy-le-Désert, Thorey-en-Plaine, Thorey-sur-Ouche, Vandenesse-en-Auxois, Velars-sur-Ouche, Venarey-les-Laumes, Villeneuve-sous-Charigny, Veuvey-sur-Ouche.

- Département de l'Yonne : Aisy-sur-Armançon, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Libre, Argentenay, Argenteuil-sur-Armançon, Brienon-sur-Armançon, Butteaux, Chassignelles, Cheney, Cry, Dannemoine, Esnon, Flogny-la-Chapelle, Germigny, Lézinnes, Migennes, Pacy-sur-Armançon, Percey, Perrigny-sur-Armançon, Ravières, Saint-Florentin, Saint-Martin-sur-Armançon, Tanlay, Tonnerre, Tronchoy, Vergigny.

- Département de l'Aube : Marolles-sous-Lignières.

CONSULTATION :
Le dossier peut être consulté par le public pendant toute la durée de la consultation publique en parallèle de l'instruction :

- sur le site Internet dédié à la consultation : https://www.registre-dematerialise.fr/7685/
- en version papier, dans les mairies lieux des permanences (Migennes, Tonnerre, Pouilly-en-Auxois et Saint-Jean-de-Losne), aux heures d'ouverture des secrétariats de mairie ainsi que pendant les permanences.
- en version papier, à la préfecture de la Côte-d'Or – Direction départementale des territoires – service de l'eau et des risques – 57 rue de Mulhouse à Dijon (21000) aux horaires d'ouverture du public de 9h15 à 11h15 et de 14h à 16h.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés au pétitionnaire : Monsieur Antoine AGRAPART, chargé de mission environnement - VNF
antoine.agrapart@vnf.fr - Tél. : 06 13 57 32 01

DÉSIGNATION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :
Il est constitué une commission d'enquête composée comme suit :

Président : Monsieur François DE LA GRANGE
Membres titulaires : Messieurs Jean-Luc JEOFFROY et Jean-Bernard PECHINOT

DEUX RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION :
Dans les quinze premiers jours de la consultation du public, le président de la commission d'enquête organise une réunion publique d'ouverture, avec la présence du pétitionnaire :

Le jeudi 17 décembre 2026 de 17h00 à 19h00 , salle polyvalente
Espace Jean Claude Patriarche, Ruelle du Gué, 21320 Pouilly-en-Auxois

Dans les quinze derniers jours de la consultation du public, le président de la commission d'enquête organise une réunion publique de clôture, avec la présence du pétitionnaire. Les date, lieux et horaires de la réunion de clôture seront précisés sur le site Internet dédié à la consultation : https://www.registre-dematerialise.fr/7685/

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :
La commission d'enquête assurera 4 permanences, selon le calendrier suivant :
- lundi 14 décembre 2026 de 14h à 17h à la mairie de Migennes (89400) – Place de l'Hôtel de ville,
- mercredi 20 janvier 2027 de 14h à 17h à la mairie de Tonnerre (89700) – rue de l'Hôtel de ville,
- samedi 6 février 2027 de 9h à 12h à la mairie de Pouilly-en-Auxois (21320) – 1 place de la libération,
- vendredi 19 mars 2027 de 14h à 17h à la mairie de Saint-Jean-de-Losne (21170) – 2 rue de la liberté.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC :
Les observations et propositions du public peuvent être adressées, avant la fin du délai de consultation du public :

- sur le site Internet dédié à la consultation : https://www.registre-dematerialise.fr/7685/
- par courriel à l'adresse suivante : consultation-du-public-7685@registre-dematerialise.fr
- par voie postale, à l'attention du président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or – service de l'eau et des risques, 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON.

RÉSULTATS :
Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront rendus dans un délai de trois semaines après la clôture de la consultation et seront consultables sur le site Internet dédié à la consultation pendant une durée d'un an : https://www.registre-dematerialise.fr/7685/

DÉCISION :
À l'issue de la consultation, les préfets de la Côte-d'Or, de l'Yonne et de l'Aube statuent sur la demande d'autorisation environnementale par arrêté inter-préfectoral d'autorisation ou de refus du projet.